

à C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

HYDRO-QUÉBEC

*Demanderesse*

No. : R-4333-2026

et

**REGROUPEMENT DES ORGANISMES  
ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE  
(ROÉÉ)**

*Personne intéressée*

et

**AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES**

*Personnes intéressées*

---

**DEMANDE D'INTERVENTION DU ROÉÉ**  
(Loi sur la Régie de l'énergie, art. 35.1)

---

**AU SOUTIEN DE SA DEMANDE D'INTERVENTION, LE ROÉÉ EXPOSE CE QUI  
SUIT :**

1. Le ROÉÉ regroupe neuf (9) organismes à vocation environnementale, représentant des dizaines de milliers de québécois;
2. Il participe aux débats publics en matière d'énergie depuis 1997, notamment en intervenant devant la Régie de l'Énergie et le BAPE et en contribuant aux travaux législatifs de l'Assemblée nationale en matière de régulation énergétique;
3. Les membres du ROÉÉ sont :

**1. Association québécoise des médecins pour l'environnement  
(AQME) :**

L'Association québécoise des médecins pour l'environnement (AQME) est un regroupement de médecins québécois.es interpellé.e.s par les enjeux environnementaux, climatiques de biodiversité et de santé. Elle se positionne sur la scène québécoise comme une référence en matière de santé planétaire dans un objectif de protéger et promouvoir la santé de la population en lien avec celle de l'environnement. Elle se positionne aussi

en lien avec les dossiers en énergie, et fait partie de la coalition Sortons le gaz. L'AQME est un comité régional de l'Association canadienne des médecins pour l'environnement, fondée en 1993

## **2. Canot Kayak Québec :**

Un organisme sans but lucratif qui a pour mission de faciliter la pratique des activités de pagaies poursuivies comme loisirs;

## **3. Écohabitation :**

Qui est la référence en habitation au Québec. L'organisme facilite l'émergence d'habitations saines, économes en ressources et en énergie, durables, abordables et accessibles à tous. Il réalise sa mission par des activités de promotion, de sensibilisation, de formation et d'accompagnement auprès du grand public, des intervenants du secteur de l'habitation et des décideurs politiques ;

## **4. La Fondation Coule pas chez nous :**

Qui a pour mission de lutter contre les projets d'hydrocarbures d'origine fossiles, de la prospection à l'extraction jusqu'au transport et d'appuyer la transition énergétique, écologique, sociale et économique;

## **5. Fondation Rivières :**

Qui œuvre à préserver, restaurer et mettre en valeur le caractère naturel des rivières et contribue à assurer la qualité de l'eau et l'accès à l'eau pour la population québécoise, en tenant compte des dimensions sociales, environnementales et économiques ;

## **6. Greenpeace :**

Qui agit pour protéger l'environnement, la biodiversité, le climat et promouvoir la paix, en s'appuyant sur un mouvement de personnes engagées pour construire un monde durable et équitable ;

## **7. Nature Québec :**

Un organisme national qui regroupe plus de 58 000 membres et sympathisants et 130 organismes affiliés œuvrant à la conservation et à la protection de la nature, au maintien des écosystèmes essentiels à la vie et à l'utilisation durable des ressources ;

## **8. Le Regroupement pour la surveillance du nucléaire (RSN) :**

Voué à l'éducation et à la recherche concernant toutes les questions qui touchent à l'énergie nucléaire, civiles ou militaires — y compris les solutions alternatives au nucléaire — et tout particulièrement celles touchant au Québec et au Canada ;et

### **9. Le Regroupement vigilance énergie Québec (RVÉQ) :**

Un regroupement de comités de citoyens au Québec, qui aide ses membres à exercer une vigilance sur les projets touchant les hydrocarbures d'origine fossile et à promouvoir auprès du public la nécessité de se tourner vers des énergies vertes et de changer nos comportements afin de protéger l'eau, l'air et la terre

4. Les activités du ROÉÉ, dont ses interventions devant la Régie de l'énergie, reposent sur les principes et objectifs suivants :

- a) La protection de l'environnement, la conservation des milieux naturels essentiels à la vie et l'utilisation durable des ressources ;
- b) La primauté de la conservation et de l'efficacité énergétique sur toute autre forme de production d'énergie et la restriction de la production supplémentaire uniquement aux cas où celle-ci est justifiée. Dans ces cas, recourir aux nouvelles formes d'énergie renouvelable;
- c) La réduction de l'utilisation de combustibles fossiles, qu'ils soient issus de gisements conventionnels ou non conventionnels, et l'élimination du nucléaire ;
- d) La réduction de la consommation d'énergie ainsi que des émissions de gaz à effet de serre, notamment à travers des choix de consommation plus judicieux ;
- e) L'équité sociale aux niveaux intra et intergénérationnels ;
- f) La mise en place au Québec de politiques, de lois et de mesures de régulation qui favorisent des choix d'investissements et de consommation environnementalement judicieux, économiquement et socialement avantageux et permettant la transition vers une économie durable ;
- g) L'application de mécanismes transparents et démocratiques à l'intérieur des processus de prise de décision ;
- h) La préservation de l'indépendance de la Régie de l'énergie et l'inclusion des activités de production en tant qu'activité réglementée par la Régie de l'énergie, ainsi que la réinstauration d'un processus de planification intégrée des ressources (PIR) ;
- i) La fourniture de services énergétiques à juste coût, en internalisant les coûts environnementaux dans une perspective de planification intégrée des ressources, tout en limitant les impacts sociaux ;

- j) La maximisation de l'éducation et de la participation du public quant aux questions énergétiques et leurs impacts.
5. Ces principes directeurs reflètent les valeurs et la mission des membres du ROÉÉ;
  6. Le présent dossier survient dans le contexte de la crise climatique et de l'importance, plus que jamais, de faire une utilisation judicieuse de l'hydroélectricité;
  7. Dans ce contexte, le présent dossier portant sur un nouveau tarif qui s'appliquerait à la clientèle particulièrement énergivore des centres de données revêt une importance particulière au chapitre de la régulation publique de l'énergie et des choix énergétiques du Québec, pour la Régie de l'énergie, Hydro-Québec, et pour le ROÉÉ;
  8. En conséquence, le ROÉÉ formule la présente demande d'intervention à la Régie;
  9. Le ROÉÉ entend intervenir sur le sujet principal faisant l'objet du présent dossier, soit le nouveau tarif CD applicable aux centres de données demandé par Hydro-Québec;
  10. Plus spécifiquement, les sujets dont le ROÉÉ entend traiter sont décrits dans le *Formulaire de liste de sujets d'intervention* du ROÉÉ joint à la présente demande;
  11. L'intervention du ROÉÉ sur ces sujets et les conclusions qu'il entend rechercher sont en lien avec son intérêt et son domaine d'activités et portent sur d'importantes questions à débattre dans le présent dossier, eu égard à l'intérêt public;
  12. Le ROÉÉ se réserve le droit d'aborder d'autres sujets connexes qui pourraient survenir dans le traitement du dossier;
  13. Le ROÉÉ dépose également un budget de participation;
  14. Ce budget a été établi en tenant compte du sujet dont le ROÉÉ entend traiter, de la preuve déposée par Hydro-Québec au soutien de sa demande et de la rencontre préparatoire et l'audience de sept (7) jours prévues par la Régie dans sa décision procédurale [D-2026-025](#), par. 6-7 et 14;
  15. Comme à son habitude, le ROÉÉ discutera avec d'autres intervenants potentiels afin d'évaluer les possibilités de collaboration dans le traitement des sujets énumérés dans leurs demandes d'interventions respectives et le partage du travail selon les intérêts et l'expertise de chacun;

16. Le ROEÉ demande que toute communication en lien avec le présent dossier soit acheminée à ses avocats et son analyste :

- Me Franklin S. Gertler  
FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE  
507 Place d'Armes, suite 1701  
Montréal (Québec) H2Y 2W8  
Téléphone : (514) 798-1988  
Courriel : [franklin@gertlerlex.ca](mailto:franklin@gertlerlex.ca)
- Me Gabrielle Champigny  
FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE  
507 Place d'Armes, suite 1701  
Montréal (Québec) H2Y 2W8  
Téléphone : (514) 798-1988  
Courriel : [gchampigny@gertlerlex.ca](mailto:gchampigny@gertlerlex.ca)
- M. Jean-Pierre Finet  
1250 Boul. Saint-Joseph Est, app. 2  
Montréal (Québec) H2J 1L8  
Téléphone : (514) 515-1957  
Courriel : [jpierre.finet@gmail.com](mailto:jpierre.finet@gmail.com)

17. La présente demande est bien fondée en faits et en droit.

**POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE DE :**

**ACCUEILLIR** la demande d'intervention du ROEÉ;

**ACCUEILLIR** le budget de participation du ROEÉ;

**RENDRE** toute autre ordonnance qu'elle juge appropriée.

Montréal, le 16 mars 2026

*Franklin Gertler Etude Legale*

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

(Me Franklin S. Gertler et Me Gabrielle  
Champigny)

**Avocats du ROEÉ**